



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

44 - CONVENTION DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES ISSUES DE LA COMMUNE DE BIDOS (AVENANT) AU RÉSEAU DE COLLECTE D'OLORON STE-MARIE

La commune de Bidos, raccordée sur le système d'assainissement collectif de la Commune d'Oloron Ste-Marie, et, ayant confié la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de La Porte d'Aspe, voit deux branchements supplémentaires raccordés sur notre réseau de collecte.

Compte tenu de cette modification significative, un avenant à la précédente convention signée avec l'établissement le 16 septembre 2019 est nécessaire.

Il est précisé à votre assemblée que la charge polluante générée par cette collectivité est sans conséquence notable quant au fonctionnement du système d'assainissement collectif. »

Où cet exposé et, après avis favorable du Conseil d'exploitation réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie le 17 avril 2026,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant de la précédente convention présenté en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026




Marie-Lyse BISTUÉ

